

**Scrutin du 05 avril 2016**  
**Elections des représentants de la Commission de la Recherche**  
**PROCES VERBAL**  
**Proclamation des résultats**  
**Collège USAGERS**  
**Secteur 1**

- Vu le Code de l'éducation, notamment les articles D. 719-1 à D. 719-40 ;
- Vu la loi n° 2015-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- Vu le décret n° 2010-175 du 23 février 2010 relatif à l'emploi de secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté n° 280-15 en date du 13 novembre 2015 du Recteur de l'Académie de Poitiers, Chancelier des universités de Poitou-Charentes, relatif à la commission de contrôle des opérations électorales ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu l'arrêté électoral général du 3 mars 2016 relatif à l'élection des représentants des personnels et des usagers au Conseil d'administration et au Conseil académique de l'Université de Poitiers ;

**Article 1 :** Le Comité électoral consultatif examine les résultats du scrutin du 5 avril 2016 :

Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	254
Nombre de votants	51
Nombre de bulletins blancs ou nuls	2
Suffrages valablement exprimés	49

Répartition des sièges

Listes	Nb de voix	%	Non admis à la répartition	Voix / quot	Sièges 1ers	Restes	Sièges suppl.	Total Sièges
La Recherche aujourd'hui	23	46,9%		0,47	0	23,00		0
Les indépendants	26	53,1%		0,53	0	26,00	1	1
<b>Total</b>	<b>49</b>							<b>1</b>
		Sièges pourvus			0		1	
		Sièges restant à pourvoir	1		1		0	
		Quotient électoral	49,00					

**Article 2 :** Le Comité consultatif électoral rend l'avis suivant : proposition d'attribution des sièges

Listes	Titulaires	Suppléants
Les indépendants	BOURGAIS Jérémy	NICOLAS Alix

**Article 3 :** Le Président de l'Université proclame élus les candidats de l'article 2

**Article 4 :** Les résultats des scrutins sont immédiatement affichés et publiés au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers

Fait à Poitiers, le 07/04/2016

Le Président du CEC

  
Eric GOJOSO

Pour le Président de l'Université de Poitiers  
Et par délégation,  
Le Directeur des affaires juridiques

Nirmal NIVERT

